

## SNES HANOI - BAREME RECRUTEMENT DE RESIDENT - SECONDAIRE

- **Priorité 1** : les titulaires non résidents, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant 1 an, à Hanoi ou HCV.
- **Priorité 2** : les ex-recrutés locaux lauréats de concours titularisés à l'issue de leur année de stage en France, les résidents du pays touchés par une mesure de carte scolaire.
- **Priorité 3** : les conjoints d'expatriés y compris nouvellement nommés de l'AEFE ou du MAE, de résidents et de recrutés locaux des établissements de l'AEFE . Pas d'ordre de priorité entre ces différentes catégories.
- **Priorité 4** : les résidents au Viet Nam, les enseignants dont les conjoints exercent une activité professionnelle au Viet Nam.
- **Priorité 5** : les résidents à recrutement différé.

Les dossiers de candidature sont donc classés par priorité de 1 à 6.

A l'intérieur de chaque priorité, les dossiers sont classés selon le barème (points d'ancienneté + points de mérite) et les éléments non quantifiables présents dans la troisième colonne. L'objectif étant d'adapter le mieux possible les candidats aux postes proposés.

## BARÈME DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS RÉSIDENTS A HANOI

Ancienneté		Mérite (note globale sur 100)		Points annexes (en fonction des postes proposés)	
<b>Échelons</b>	<b>Points</b>	<b>Note pédagogique</b> (sur 60)		-Rapport d'inspection	
		Dernière note		-CV	
1er	0	Avis de notation de N-1 ou N-2 obligatoire		-Lettre de motivation	
2ème	0			-Compétences linguistiques / informatiques	
3ème	12	<b>Note administrative</b> (sur 40)		- Expérience de l'enseignement en lycée (si le poste l'exige)	
4ème	16	Dernière note		- Date de la dernière inspection	
5ème	20	Avis de notation de N-1 ou N-2 obligatoire		- Nombre de demandes consécutives	
6ème	20			- Remplacements (voire temps partiel ) effectués dans l'établissement	
7ème	16			-Tout autre élément susceptible d'avantager un dossier	
8ème	12				
9ème	10				
10ème	7				
11ème	5				
Hors	3				
Classe					